



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 031-213100662-20240403-DL2024_29-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 03 avril 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 21 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ à Monsieur Ludovic DARENGOSSE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Émilie PEZET.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ESTRYPEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière, Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques et Monsieur Philippe HABONNEL, Conseiller aux décideurs locaux, Direction régionale des finances publiques d'Occitanie.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 19
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-29 FINANCES : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024

Rapporteur : Madame Carole LAVAL

ADOPTE

Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations approuvées par délibération n° 2021-04 ASSOCIATIONS : Modifications du règlement d'attribution des subventions aux associations lors de la séance du 21 janvier 2021, et à la demande de Monsieur le Maire, Madame Carole LAVAL, 3^{ème} adjointe, présente la proposition d'attribution pour l'année 2024.

Il est proposé l'attribution de subventions de fonctionnement 2024 aux associations, suivante :

	ASSOCIATIONS	SUBV 2024 PROPOSEE
	BESSIERES DANSE ASSOCIATION	2 095,00 €
	LES DOIGTS DE FEE	160,00 €
	KARATE CLUB	905,00 €
	LE TAROT BESSIERAIN	100,00 €
	BESSIERES MARCHE NORDIQUE	120,00 €
	FOOTBALL FCBB	3 660,00 €
	GUIDON BESSIERAIN	130,00 €
	B2B RUGBY	2 590,00 €
	ASAPE 31	3 660,00 €
	AAPPMA PECHE	1 500,00 €
	UNSS ASSO COLLEGE AB	3 285,00 €
	AU CŒUR DE BESSIERES	100,00 €
	RANDONNEURS BESSIERAINS	240,00 €
	FLEX IMAGE ET EXPRESSION	2 115,00 €
	GOOD MORNING BESSIERES	1 925,00 €
	HORSITANIE	445,00 €
	3BC - BESSIERES BASKET CLUB	2 410,00 €
	LA BOULE BESSIERAINE	670,00 €
	FLOR DE LUNA	1 456,00 €
	BESSIERES HANDBALL	1 050,00 €
	AMCB Apprenti musicien	2 075,00 €
	TRAIT D'UNION	120,00 €
	LES ENFANTS D'ABORD	100,00 €
	AMIS DE CECILE BOUSQUET PASTOUREL	190,00 €
	CLUB VERMEIL	515,00 €
	BESSIERES EN FETES	10 000,00 €
	APEL SAINT JOSEPH	175,00 €
	CH'AMIS DE BESSIERES	100,00 €
	ANCIENS COMBATTANT FNACA MONTAS	200,00 €
	ABCDE	380,00 €
	RESTOS DU CŒUR	1 700,00 €
	COOPERATIVE SCOLAIRE ESTANQUE	730,00 €
	COOPERATIVE SCOLAIRE LOUISE MICHEL	5 830,00 €
	AFC Montastruc	1 500,00 €
	ANCIENS COMBATTANTS BESSIERES	200,00 €
		52 431,00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 3^{ème} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'exercice 2024, telle que présentée ci-dessus ;
- **INSCRIT** la dépense aux chapitre et article correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 12/04/2024
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 12/04/2024

